

## Dossier Inscription

### Option Activités Physiques Pleine Nature

#### Uniquement en Seconde Professionnelle ou Seconde GT 2023-2024

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail (du responsable légal) :

Tel (du responsable légal) :

Établissement fréquenté en 2022/2023 :

Sports pratiqués (compétition et/ou loisir, UNSS) :

Formation envisagée au Lycée AGROTEC de Vienne-Seyssuel :  
(Cocher la mention retenue) :

**Seconde Professionnelle NJPF**

**Seconde Générale et Technologique**

Je participerai à la journée "test" de pré-inscription à la rentrée en Option Sportive et à l'entretien de motivation le mercredi 6 septembre 2023 au Lycée Agrotec à 13h30 (Cocher la mention retenue).

OUI

NON (évoquer la raison)

.....

Dans le cadre du droit à l'image, j'autorise mon enfant à être filmé ou photographié à des fins strictement pédagogiques et à apparaître sur le site du lycée AGROTEC.

Fait à Vienne, le ...../...../20.....

Signature des responsables légaux :

## CHARTRE DE L'OPTION SPORTIVE DU LEGTA AGROTEC

### CONTRAT PEGAGOGIQUE PERSONNALISE

L'option sportive Activités Physiques Pleine Nature contribue à l'épanouissement du jeune, à son intégration sociale et professionnelle, à sa réussite scolaire ainsi qu'à la formation d'un citoyen lucide, responsable et cultivé.

Cette chartre est destinée à permettre à chaque élève de :

- Réussir sa scolarité dans l'orientation choisie ;
- Accéder, dans sa pratique physique et sportive à un niveau d'expertise ;
- Assurer le meilleur équilibre entre la pratique du sport et les études.

Le suivi administratif et pédagogique sera assuré par le professeur d'EPS responsable de l'option sportive (M. FAURIE) et par la Provisoire adjointe (Mme TATOT) en relation avec les personnes référentes (chef d'Établissement, CPE, professeurs principaux, partenaires sportifs, infirmière...).

La scolarité des élèves de l'option sportive est régie par le règlement intérieur de l'Établissement

**La présence à tous les cours est obligatoire.**

Les élèves de l'option sportive suivent au même titre que les autres élèves, les cours obligatoires d'EPS.

L'option sportive offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive qui sera évaluée en contrôle continu en classe de Seconde.

Aussi, l'élève, pour participer à cette option, devra :

- Adopter un comportement exemplaire (règle de vie scolaire) ;
- Suivre une formation complète ;
- Participer aux compétitions scolaires définies par les professeurs d'EPS et aux ateliers sportifs et **activement à l'Association Sportive (AS) du lycée ;**
- Suivre tous les entraînements de l'option sportive ;
- Se montrer le plus engagé, impliqué et motivé possible quelle que soit l'activité ;
- Être en possession d'une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée et aux conditions météo.
- S'acquitter de la licence UNSS auprès de l'AS du lycée (20 €), ainsi que d'une participation de **250 euros** (achat de vêtements techniques à l'effigie du lycée, de matériel sportif, financement de sorties sportives).

**Signature des responsables légaux :**

**Signature de l'élève :**

## **Option Activités Physiques Pleine Nature**

### **AGROTEC**

Une demi-journée est organisée le MERCREDI 6 Septembre 2023 à 13h30,  
au Château du Lycée Agrotec de Vienne-Seyssuel.

A cette occasion, les élèves candidats à l'option pourront vivre :

- Un entretien individuel de motivation avec des membres de l'équipe éducative et de la direction ;
- A l'issue de cet entretien, l'équipe éducative émettra un avis, l'entrée dans l'option restant toutefois sous-tendue à l'acceptation de votre inscription dans la filière demandée.

Lors de cette journée vous devrez être en possession :

- D'une tenue adaptée à la pratique sportive ;
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an ;
- Des documents administratifs ci-joints (Charte, Renseignements).

Merci de nous confirmer par retour de mail votre présence à cette demi-journée :

**eric.faurie@educagri.fr** ou **frederique.tatot@educagri.fr**